



AJR LAVE-VITRES PISTOLET 12X750ML

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 10/12/2011

Date de révision: 30/11/2023

Remplace la version de: 08/01/2021

Version: 4.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : AJR LAVE-VITRES PISTOLET 12X750ML
Code du produit : 535036

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Détergent et agent nettoyant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ATELIER JEAN REGNIERS
Rue Baronne E. Drory, 5
6543 Bienne-Lez-Happart - Belgique
T +3271599957 - +3271599120
jfpasture@ajregniers.be - www.ajregniers.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum
c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid
Rue Bruyn
B -1120Brussels
+32 70 245 245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Mentions de danger (CLP) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P280 - Porter des gants de protection.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

2.3. Autres dangers

AJR LAVE-VITRES PISTOLET 12X750ML

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Isopropyl alcohol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, DE, NL)	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7 (N° Index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	2.5 - 10	Non classé
1-Methoxy-2-propanol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, NL); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 107-98-2 (N° CE) 203-539-1 (N° Index) 603-064-00-3 (N° REACH) 01-2119457435-35	0.5 - 2.5	Non classé
Ammonia% substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (NL)	(N° CAS) 1336-21-6 (N° CE) 215-647-6 (N° Index) 007-001-01-2	< 0,1	Non classé
2-Bronopol	(N° CAS) 52-51-7 (N° CE) 200-143-0 (N° Index) 603-085-00-8	< 0,1	Non classé
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Isopropyl alcohol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, DE, NL)	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7 (N° Index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	2.5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
1-Methoxy-2-propanol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, NL); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 107-98-2 (N° CE) 203-539-1 (N° Index) 603-064-00-3 (N° REACH) 01-2119457435-35	0.5 - 2.5	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
Ammonia% substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (NL)	(N° CAS) 1336-21-6 (N° CE) 215-647-6 (N° Index) 007-001-01-2	< 0,1	Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400
2-Bronopol	(N° CAS) 52-51-7 (N° CE) 200-143-0 (N° Index) 603-085-00-8	< 0,1	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 2, H411
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
Ammonia%	(N° CAS) 1336-21-6 (N° CE) 215-647-6 (N° Index) 007-001-01-2	(5 ≤ C < 100) STOT SE 3, H335	

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: rougeur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

AJR LAVE-VITRES PISTOLET 12X750ML

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Equipe de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédures de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.
Durée de stockage maximale : 365 jours
Température de stockage : 20 (5 – 30) °C
Lieu de stockage : Protéger de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Détergent et agent nettoyant. Se conformer aux instructions notées sur l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Isopropyl alcohol (67-63-0)		
Belgique	OEL TWA	500 mg/m ³
Belgique	OEL TWA	200 ppm
Belgique	OEL STEL	1000 mg/m ³
Belgique	OEL STEL	400 ppm

AJR LAVE-VITRES PISTOLET 12X750ML

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)		
UE	IOEL TWA	375 mg/m ³
UE	IOEL TWA [ppm]	100 ppm
UE	IOEL STEL	568 mg/m ³
UE	IOEL STEL [ppm]	150 ppm
UE	Remarque	Skin
Belgique	OEL TWA	375 mg/m ³
Belgique	OEL TWA	100 ppm
Belgique	OEL STEL	568 mg/m ³
Belgique	OEL STEL	150 ppm
Belgique	Remarque	D

8.2. Contrôles de l'exposition

Equiperment de protection individuelle	: Eviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants de protection.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.
Protection respiratoire	: Porter un masque approprié.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: limpide. Bleu(e).
Odeur	: Ammoniacal.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 9,5 (9 – 10)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 45 – 46 °C (Pensky Martens Closed cup); négatif au test de combustion entretenue (UN Test L2)
Température d'auto-inflammation	: aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Pas applicable Liquide et vapeurs inflammables.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,99 (0,995 – 1,005) kg/l @ 20°C
Solubilité	: Facilement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

AJR LAVE-VITRES PISTOLET 12X750ML

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Isopropyl alcohol (67-63-0)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 orale	4396 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
DL50 voie cutanée	12800 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	> 20 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	46600 mg/l/4h
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
DL50 orale	3739 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
2-Bronopol (52-51-7)	
DL50 orale rat	342 mg/kg
DL50 orale	180 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	1600 mg/kg
DL50 voie cutanée	1600 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie orale)	342 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	1600 mg/kg de poids corporel
Ammonia% (1336-21-6)	
DL50 orale rat	350 mg/kg
DL50 orale	350 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	7035 mg/m³ 30'
ETA CLP (voie orale)	350 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (vapeurs)	7,035 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	7,035 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pH: 9,5 (9 – 10)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pH: 9,5 (9 – 10)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

AJR LAVE-VITRES PISTOLET 12X750ML

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. et symptômes possibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Isopropyl alcohol (67-63-0)	
CL50 - Poisson [1]	9640 mg/l 96 h
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l 24 h
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	13299 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	> 1000 mg/l
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
CL50 - Poisson [1]	> 4600 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	23300 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	> 500 mg/l
2-Bronopol (52-51-7)	
CL50 - Poisson [1]	41,2 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 - Crustacés [1]	1,4 mg/l 48 h
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	1,4 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	0,4 mg/l
CEr50 algues	0,4 – 2,8 mg/l 72 h
Ammonia% (1336-21-6)	
CL50 - Poisson [1]	0,89 mg/l 96 h
CE50 - Crustacés [1]	110 mg/l 48 h
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	101 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	2,7 mg/l (algues, 18 j)

12.2. Persistance et dégradabilité

AJR LAVE-VITRES PISTOLET 12X750ML	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. . Non établi.
Isopropyl alcohol (67-63-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,72 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,23 g O ₂ /g substance
Biodégradation	BOD5/COD ratio ≥ 0.5 -> degradation rapide (ECHA)
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	96 % 28 jours OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test) (ECHA)
2-Bronopol (52-51-7)	
Biodégradation	50 % OCDE 302B
Ammonia% (1336-21-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
AJR LAVE-VITRES PISTOLET 12X750ML	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Isopropyl alcohol (67-63-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,05 @ 20°C
Potentiel de bioaccumulation	Selon la littérature non bioaccumulable.
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,49
2-Bronopol (52-51-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,18
Ammonia% (1336-21-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-2,66

12.4. Mobilité dans le sol

AJR LAVE-VITRES PISTOLET 12X750ML

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Isopropyl alcohol (67-63-0)

Mobilité dans le sol	complètement soluble dans l'eau
----------------------	---------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

14.6.2. Transport maritime

14.6.3. Transport aérien

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

15.1.2. Directives nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

AJR LAVE-VITRES PISTOLET 12X750ML

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Autres informations : Le règlement CLP (paragraphe 2.6.4.5) permet de ne pas considérer un liquide n'entretenant pas la combustion (et de point éclair > 35°C) comme liquide inflammable au sens de l'étiquetage et de la classification.(test de combustion entretenue UN Test L2). Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

FDS UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.